

COMMUNE DE MONTIGNAC-CHARENTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

Membres en exercice	13
Membres présents	9
Pouvoirs	0
Votants	8
Date de convocation	5 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur James CHABAUTY, Maire.

Présents : CHABAUTY James, ALLEAU Patrick, BARREAUX Bernadette, BOURDIN-FAUSSEREAU Philippe, COMTE Joël, GIN Anne-Marie, RAINETEAU Jean, ROULAUD Jean-Jacques, VILLENEUVE Jordan

Excusés/absents : BRILLANCEAU Matthias, MAURIN Nathalie, VUAILLET Laurent, LERICHE Benoît

Pouvoir :

Secrétaire : Monsieur RAINETEAU Jean est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°15 – 11.04.2022 : Vote du compte administratif « commune » 2021

CHABAUTY James est empêché pour le vote du compte administratif.

Monsieur le maire donne lecture du courrier de demande de recours gracieux des services de l'Etat concernant le retrait de la délibération n°7 du 1^{er} mars 2022. Monsieur le maire présente le compte administratif 2021 de la commune. Il donne la présidence à madame Anne-Marie GIN et sort de la salle. La présidente de séance demande aux membres du conseil de se prononcer sur le compte administratif 2021 « commune » tel qu'il a été présenté par monsieur le maire.

Fonctionnement :

Recettes :	709 397,98 €
Dépenses :	628 012,55 €
Excédent 2021 :	81 385,43 €
Excédent antérieur reporté :	211 588,28 €
Excédent de clôture de fonctionnement :	292 973,71 €

Investissement :

Recettes :	159 539,40 €
Dépenses :	121 694,44 €
Excédent 2021 :	37 844,96 €
Déficit antérieur reporté :	73 374,01 €
Déficit de clôture d'investissement :	35 529,05 €

Restes à réaliser

Dépenses :	92 948,00 €
Recettes :	5 008,00 €
Total	- 87 940,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à huit « pour » le compte administratif 2021 « commune ».

Arrivée de Benoit LERICHE

Délibération n°16 – 11.04.2022 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- adopte les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 tels qu'ils sont définis ci-dessous, **sans augmentation** :

	Taux votés 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit correspondant
Taxe foncière bâti	49,67 %	615 400	305 669
Taxe foncière non bâti	58,66 %	30 100	17 657
Cotisation foncière des entreprises	20,28 %	47 200	9 572
Produit fiscal attendu			332 898

Délibération n°17 – 11.04.2022 : Département de la Charente : dépôt d'un dossier de demande d'aide au titre des « amendes de police »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il serait souhaitable d'effectuer des travaux d'aménagement de sécurité/stationnement le long de la Route Départementale 737. Ces travaux sont en lien avec la démolition de l'ancienne maison « Fourcade » (parcelle cadastrée section C numéro 1460).

Le projet comporte 6 places de stationnement (dont une place PMR), sur la parcelle cadastrée section C numéro 1460.

Ce projet comporte également la mise en place de deux places de stationnement le long de la Route Départementale 737, au droit de la parcelle cadastrée section C numéro 529.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil de déposer un dossier de demande d'aide au titre des « amendes de police » auprès du Département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la demande d'aide au titre des « amendes de police » auprès du Département.

Délibération n°18 – 11.04.2022 : Inrap : convention avec un aménageur relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive

Monsieur le Maire explique au conseil que, dans le cadre du projet de sécurisation et rénovation du rempart, il est nécessaire que l'Institut national de recherches archéologiques préventives fasse des sondages. La réalisation d'un diagnostic archéologique est obligatoire et permettra d'évaluer la nature, l'implantation et l'état de conservation d'éventuels vestiges.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention annexé.
- Autorise monsieur le maire à signer le projet de convention annexé.
- Dit que les éventuelles dépenses seront inscrites au budget.

Délibération n°19 – 11.04.2022 : Communauté de Communes Cœur de Charente : mutualisation du chef de projet « petites villes de demain »

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil du courrier du président de la Communauté de communes Cœur de Charente concernant la mutualisation du chef de projet « petites villes de demain ». Ce poste vise à déployer et coordonner le programme.

Il convient de formaliser cet engagement par une convention portant création d'un service commune entre la Communauté de Communes et les cinq communes engagées dans la démarche « petites villes de demain ». Le budget prévisionnel 2021-2027 est de 4 776,03€ pour la commune de Montignac-Charente.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise monsieur le maire à signer la convention portant création d'un service commun entre la Communauté de Communes Cœur de Charente et les communes de Mansle, Aigre, Vars, Saint-Amant-de-Boixe, et Montignac-Charente/Chef de projet « petites villes de demain ».

Délibération n°20 – 11.04.2022 : Communauté de Communes Cœur de Charente : convention de partenariat pour la mise en valeur du patrimoine roman en Pays du Ruffécois (renouvellement)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de partenariat pour la mise en valeur du patrimoine roman en Pays du Ruffécois. Cette convention a pour objet de fixer les responsabilités et les engagements de chacune des parties, à savoir : la valorisation des édifices romans (animations, supports de communication, ...) et les modalités d'ouverture au public des édifices.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise monsieur le maire à signer la convention de partenariat pour la mise en valeur du patrimoine roman en Pays du Ruffécois (renouvellement).

Délibération n°21– 11.04.2022 : Renouvellement du bail de la caserne de gendarmerie à compter du 1^{er} avril 2022

Dans le cadre du renouvellement du bail de la caserne de gendarmerie, monsieur le maire donne lecture de la proposition de la DDFIP16 (soit 24 166,00 euros par an).

Monsieur le maire propose de retenir, à compter du 1^{er} avril 2022, un loyer annuel d'un montant de 24 166 euros.

La durée du bail est de 9 ans.

Il demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accepter le montant de loyer annuel proposé, soit 24 166 euros par an à compter du 1^{er} avril 2022 ;
- Autorise le Maire à signer le bail à intervenir.

Délibération n°22 – 11.04.2022 : Cotisations (article 6281)

Monsieur le maire propose d'inscrire les cotisations suivantes au budget 2021 :

Association des maires (Charente)	200,00 €
AMF national	121,00 €
CAUE Charente	98,00 €
Office du tourisme Angoulême	150,00 €
Office du tourisme de Rouillac	80,00 €
Fondation du Patrimoine	75,00 €
Agence technique départementale (adhésion)	610,00 €
Agence technique départementale (voirie et RGPD)	775,00 €
Agence technique départementale (appui adressage et Créa Data)	150,00 €
TED 16	60,00 €

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise monsieur le maire à inscrire les cotisations ci-dessus au Budget Primitif 2022.

Délibération n°23 – 11.04.2022 : Participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Saint-Amant-de-Boixe

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre émanant de madame le maire de Saint-Amant-de-Boixe. Ce courrier concerne un enfant domicilié à Montignac-Charente et qui fréquente l'école élémentaire de Saint-Amant-de-Boixe. Il s'agit de deux enfants en classe ULIS.

Monsieur le maire informe les membres du conseil que la participation communale est obligatoire car il s'agit d'une classe pour des enfants ayant des besoins spécifiques. L'école de Montignac-Charente n'a pas ce type de classe.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend note de la demande de participation de la commune de Saint-Amant-de-Boixe, pour deux enfants de Montignac-Charente scolarisé en classe ULIS.
- Décide d'inscrire cette dépense au budget 2022.

Délibération n°24 – 11.04.2022 : Subventions de fonctionnement aux groupements (art. 657358)

Monsieur le maire propose d'inscrire les subventions suivantes au budget 2022 :

SIVOS Montignac-Marsac	41 900,00 €
SIVOS Montignac-Marsac (cartes de bus)	775,00 €
SDEG16	6 792,00 €
Synd. Int. Refuge	700,00 €
SDEG16 travaux	544,00 €
Communauté de Communes Cœur de Charente/mutualisation chef de projet « Petites villes de demain »	1 162,00 €

Monsieur le maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise monsieur le maire à inscrire les subventions ci-dessus au Budget Primitif 2022.

Délibération n°25 – 11.04.2022 : Adoption du Budget Primitif 2022 par le Conseil municipal

Le Maire propose au Conseil municipal l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice 2022 qui s'équilibrent en section de Fonctionnement et d'Investissement comme suit :

Section Fonctionnement : 893 500,00 euros
Section Investissement : 342 000,00 euros

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif pour l'exercice 2022 tel qu'il a été proposé par le Maire.

Questions et informations diverses

Tenue des bureaux de vote pour l'élection présidentielle :

24 avril 2022			
8 h 00 à 11 h 00	11 h 00 à 13 h 00	13 h 00 à 16 h 00	16 h 00 à 19 h 00
James Chabauty	Anne-Marie Gin	Jean-Jacques Roulaud	James Chabauty
Matthias Brillanceau	Jean Raineteau	Bernadette Barreaux	Jean Raineteau
Anne-Marie Gin	Patrick Alleau	Joël Comte	Philippe Bourdin-Faussereau

Accueil des électeurs (port du masque et nettoyage/ou désinfection des mains)

8 h 00 à 13 h 00	13 h 00 à 19 h 00
Joël Comte	Patrick Alleau

Route départementale 15 : monsieur le maire informe le conseil que le Département va effectuer des travaux de goudronnage. Par conséquent l'avenue de la Boixe sera fermée deux jours consécutifs (27 et 28 avril 2022). Une déviation sera mise en place.

PLUi : la communauté de communes Cœur de Charente organise des réunions publiques. Le 11 avril (Puyréaux) ; le 12 avril (Tourriers) et le 27 avril (Aigre). L'information a été déposée dans les commerces.

Amicale des mécaniques sigognaises : l'association organise un rassemblement auto moto rétro à Sigogne le dimanche 26 juin. L'un des circuits passera sur la commune à cette date, entre 10h00 et 12h00.

Projet éolien de Charente-Boixe (autour de la LVG de Villognon) : la société a déposé des brochures sur le projet de parc en mairie. Ce projet donnera lieu à une enquête publique.

Commission « restauration scolaire » : la commission se réunira le lundi 25 avril à 18h15 afin d'aborder les orientations à partir de la rentrée scolaire de septembre 2022.

Monsieur le maire lève la séance à 20h30 heures.

Prochaine réunion du conseil municipal : 16 mai 2022 à 18h00